

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°322

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020 a été adopté le 3 février 2020 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 5<sup>ième</sup> jour de février deux mille dix-neuf.**

Martin Turgeon



Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le quatrième jour de février 2020.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième jour de février deux mille vingt.**



Signé : 

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier